

# CONTROLE D'ACCES SECURITAIRE ET ANTI-INTRUSION

16725

# PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

- 1.1.1 Soumettre les dessins de chaque installation.
- 1.1.2 Les plans détaillés avec localisation de l'équipement, des boîtes de jonctions, etc. devront être fournis après installation tels que construits.
- 1.1.3 Les manuels d'entretien et d'opération devront être fournis.

### **PARTIE 2 - PRODUITS**

### 2.1 CONTROLE D'ACCES

## **2.1.1** Porte d'entrée principale

- .1 Barre panique (division 8000)
- 1 contact de surveillance no de porte pour contrôle d'accès GRI 184-12WG (division 16000)
- 1 boite de jonction 150 x 150 x 100 mm CEMA1 avec bornes **Allen-Bradley W10** (division 16000)
- .4 1 gâche type POE (Power over Ethernet) avec surveillance de Penne modèle à venir (div 8000)
- .5 1 lecteur de carte d'entrée PROX MP5365 de HID côté extérieur (division 16000)
- .6 \* 1 opérateur de porte pour handicapés / porte (division 8000)
- .7 \* 4 boutons de requête d'handicapés (division 8000)

## Option handicapés

## .2 Fonctionnement

- .1 Les gâches peuvent être verrouillés et déverrouillés à distance.
- .2 Le lecteur de carte d'entrée permet l'ouverture temporaire de la porte.
- .3 La gâche est sur un horaire soit verrouillé ou soit déverrouillé. En dehors des heures normales, la barre panique permet de sortir du bâtiment. L'usage d'une carte magnétique est nécessaire pour entrer dans le bâtiment.

Pendant les heures normales, les portes contrôlées par opérateur de porte pour handicapés sont fonctionnelles depuis n'importe quel bouton de requête (intérieur et extérieur).



# CONTROLE D'ACCES SECURITAIRE ET ANTI-INTRUSION

16725

- \* En dehors des heures normales, seuls les boutons de requête intérieure sont fonctionnels.
- Option handicapés

# 2.1.2 Porte sortie d'urgence

- .1 Barre panique (division 8000)
- .2 1 contact de surveillance de porte pour contrôle d'accès GRI 184-12WG (division 16000)
- .3 boite de jonction 150 x 150 x 100 mm CEMA1avec bornes **Allen-Bradley W10** (division 16000)

# 2.1.3 Porte tunnel ou passerelle

(À VENIR)

Consulter le propriétaire

## 2.1.4 Porte intérieure (sur horaire)

- .1 Lecteur de carte **Star HID si sur horaire sinon Salto selon les demandes de la division Sécurité** (division 1600)
- .2 Gâche type POE (Power Over Ethernet) avec surveillance de penne (division 8000) (modèle à venir)
- .3 Contact de surveillance de porte pour contrôle d'accès GRI 184-12WG (division 16000)
- .4 Boîte de jonction CIMA 1 de 150 x 150 x 100mm au-dessus du plafond suspendu (division 16000)
- .5 Prise réseau catégorie 6 dans la boîte de jonction comprenant un câble de raccord pour le lecteur (division 16000)

## 2.2 SYSTEME D'ALARME INTRUSION OU ANTIVOL:

- 2.2.1 Panneau anti-intrusion DSC 1616 (6 zones) DSC 1832 (8 zones);
- 2.2.2 Tout le matériel posé devra être compatible avec le système de centralisation de contrôle d'accès sécuritaire de l'Université de Sherbrooke;
- 2.2.3 Détecteur de mouvement: PARADOR IIIS ou BRAVO BV300 (DSC);
- 2.2.4 Contact de porte encastré: type **GRI 184-12WG** ou équivalent;
- 2.2.5 Contact de fenêtre encastré : type **GRI 184-12WG** ou équivalent;



# CONTROLE D'ACCES SECURITAIRE ET ANTI-INTRUSION

16725

- 2.2.6 Alarme sonore, sirène de surface, modèle SS36 Piezo de AMSECO;
- 2.2.7 Le contrôleur sera un système DSC, avec tous les accessoires qui s'y rattachent (Centre de commande, clavier, unité d'alimentation, etc...), raccordé au centre de contrôle situé au pavillon multifonctionnel, il fonctionnera de concert avec le système de gestion des alarmes intrusion:
- 2.2.8 La programmation du système de gestion des alarmes ainsi que le panneau seront inclus dans l'installation;
- 2.2.9 Prévoir une prise et fiche RJ11 à l'intérieur du panneau et un câble BDN CAT-5 jusqu'au satellite téléphonique;
- 2.2.10 Prévoir un panneau d'alarme par local;
- 2.2.11 Prévoir un maximum de 4 postes informatiques par zone de supervision.

### 2.3 CAMERASENTREES PRINCIPALES

Consulter le propriétaire

#### **PARTIE 3 - INSTALLATION**

## 3.1 CONTROLE D'ACCES PAR CARTE

- 3.1.1 S'il y a des jonctions, elles seront effectuées sur des **bornes Allen-Bradley W10** dans une boîte de 12 x 12 x 6 (150 x 150 x 100mm).
- 3.1.2 Tous les systèmes de sécurité (contrôleur, caméra) devront être alimentés par des circuits d'urgence.

#### 3.2 PANNEAU ANTI-INTRUSION

- 3.2.1 Maximum 4 items (ordinateurs, imprimantes, etc...) sur une zone.
- 3.2.2 Un système d'alarme anti-intrusion ne peut couvrir 2 locaux.
- 3.2.3 L'installation de panneau alarme anti-intrusion devra être approuvé au préalable par le Service de la Sécurité.
- 3.2.4 Le câblage des contacts de surveillance de porte sera "terminé" dans une boite de jonction au dessus du plafond suspendu via un conduit EMT.

#### 3.3 GENERAL

3.3.1 Les boîtes de jonction doivent être accessibles et ne seront pas situées dans les classes.



# CONTROLE D'ACCES SECURITAIRE ET ANTI-INTRUSION

16725

- 3.3.2 Le câblage sera fait en tuyau EMT et selon les standards de l'Université de Sherbrooke (voir Section 16010, 16111 et 16122)
- 3.3.3 Aucune résistance de fin de ligne.
- 3.3.4 Les contacts magnétiques de fenêtre non utilisés doivent être passés dans des conduits EMT et se terminer dans une boîte de jonction au dessus de plafond suspendu.
- 3.3.5 Tous les panneaux anti-intrusion devront avoir la clef 92-304.

## **PARTIE 4 - IDENTIFICATION**

- 4.1.1 Pour les câbles et conduits, voir Section 16111 et 16122.
- 4.1.2 L'Université de Sherbrooke donnera un numéro de caméra qui devra apparaître sur le câble coaxial et sur la caméra à tous les 15 mètres, à chaque jonction, aux points de traversée des murs, divisions ou planchers, jusqu'au centre de contrôle. Ce numéro sera fixé sur le boîtier de la caméra.
- 4.1.3 La zone de surveillance sera marquée sur chaque fil pour le système antivol..
- 4.1.4 Les boîtes de jonction seront identifiées et doivent correspondre aux plans.
- 4.1.5 Les lecteurs de cartes seront numérotés et le câble portera ce numéro à tous les 15 mètres.
- 4.1.6 La prise de supervision RJ11 portera le numéro de zone correspondant.
- 4.1.7 Chaque message d'alarme doit contenir les informations suivantes : Bloc no. de local description sommaire. Les descriptions des messages d'alarme et leurs priorités de traitement doivent être telles que les existantes et approuvées par le consultant avant la programmation. La liste des descriptions doit être soumise au propriétaire pour approbation.